

93

Commission permanente

Séance du 28 août 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48462

42 - Sécurité

## Acquisition du centre d'incendie et de secours de Saint-M'Hervé

Le lundi 28 août 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Expose :

Le centre d'incendie et de secours de Saint-M'Hervé a été construit en 2006 sous maîtrise d'ouvrage communale. Il est situé dans la zone d'activité de la Palissière, sur la parcelle cadastrée section YT n° 87 d'une superficie de 2 872 m<sup>2</sup>. Depuis cette date, le bâtiment est mis à disposition du Service départemental d'incendie et de secours moyennant un loyer annuel de 17 888 €.

Des travaux sont aujourd'hui nécessaires sur ce bâtiment à la suite de l'apparition de fissures, qui pourraient être liées à des problèmes de fondation et qui sont à expertiser.

Le Service départemental d'incendie et de secours ayant confié au Département l'exercice de sa compétence patrimoniale en matière de construction, de gestion, d'entretien et de maintenance, ces travaux sont de son ressort. Le Département a ainsi sollicité le transfert en pleine propriété de ce centre d'incendie et de secours dans son patrimoine, ce qui lui permettra de réaliser ces travaux et de bénéficier du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.

En avril 2023, le Département a proposé une acquisition de ce centre d'incendie et de secours au prix de 53 700 €, offre acceptée par le Conseil municipal de Saint-M'Hervé le 23 mai 2023. Compte-tenu du prix de cette acquisition, le Département n'est pas tenu de solliciter le Pôle d'évaluation domaniale.

Cette acquisition est confiée à l'étude de Maîtres Ouary et de Gigou, notaires à Vitré.

Les frais d'acte, à la charge du Département, sont estimés à 2 000 €.

## Décide :

**- d'autoriser le Président à faire l'acquisition du centre d'incendie et de secours de Saint-M'Hervé, construit sur la parcelle cadastrée YT n° 87, situé ZA de la Picassière à Saint-M'Hervé, au prix de 53 700 € ;**

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document et tout acte relatif à cette acquisition, dont la rédaction est confiée à l'office notarial de Maîtres Ouary et de Gigou, notaires à Vitré.**

## Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : Mme BRUN

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 août 2023

ID : CP20231682

Pour extrait conforme